Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 10 (1930)
Heft: 7

Rubrik: Renseignements utiles à qui voyage

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Renseignements utiles à qui voyage

Voyages en Suisse Renseignements et billets

Avant de partir pour la Suisse ne manquez pas de vous procurer la petite brochure « Voyages en Suisse, renseignements et billets », délivrée gratuitement par l'Agence officielle des Chemins de fer fédéraux, 37, boulevard des Capucines, Paris.

Cette petite plaquette vous sera de la plus grande utilité. Les renseignements de tous genres que vous y trouverez vous faciliteront beaucoup la préparation de votre voyage et vous révéleront les économies sensibles que vous pouvez réaliser, sur le prix des billets ordinaires, grâce aux billets combinables, ou aux abonnements généraux, etc...

Le guide des Hôtels Suisses

Cette publication officielle de la Société suisse des Hôteliers est distribuée gratuitement par l'Agence officielle des Chemins de fer fédéraux suisses, 37, boulevard des Capucines, Paris. Il est envoyé par elle, sur demande accompagnée de 15 centimes en timbres-poste. Ce guide contient les prix d'environ 1.000 hôtels, ainsi que l'altitude des localités mentionnées.

Sports d'hiver dans les Vosges

Reliées à Paris par de nombreux trains rapides de jour et de nuit, les Vosges sont véritablement le champ de ski de la capitale.

Le Hohwald, le Champ du Feu, le Lac Blanc, la Schlucht, le Hohneck, le Markstein, le Grand Ballon, l'Hartmanswillerkopf, le Ballon d'Alsace offrent aux amateurs de magnifiques terrains de sports d'hiver au milieu d'un décor grandiose.

Pour tous renseignements sur les villégiatures d'automne et d'hiver et les moyens de communication, s'adresser aux Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, 2, avenue Portalis (8e) (Agence Saint-Augustin); à Strasbourg, 3, boulevard du Président-Wilson.

N.-B. — Pendant la période des sports d'hiver, un bulletin, indiquant les hauteurs de neige, la température, l'état du ciel et la qualité de la neige sera affiché chaque vendredi à l'Agence Saint-Augustin.

Entre Chamonix, Argentière et Montroc-le-Planet le service des trains de voyageurs est maintenu pendant l'hiver

Les trains de voyageurs de la ligne électrique de Saint-Gervais à Chamonix et Vallorcine qui, pendant l'hiver, ne circulaient pas entre les Tines et Vallorcine, sont maintenus cette année jusqu'à Montroc-le-Planet.

D'important travaux de protection de la ligne ont été en effet exécutés et les hivernants pourront aisément atteindre en chemin de fer, pendant la prochaine saison, les hauts champs de ski d'Argentière et du Planet.

Plus de tracas pour louer vos places, même si vous voyagez sur les lignes de plusieurs réseaux

Le voyageur qui effectue un long parcours en chemin de fer en empruntant plusieurs lignes (de réseaux différents très souvent) est embarrassé, à chacun de ses arrêts, pour louer les places qu'il désire occuper au cours de l'étape suivante.

C'est un souci qu'il peut s'épargner s'il voyage en première classe, couchettes, canapés-lits, lits-salon, wagon-lits ou Pullman, et si la gare d'où il part et celles où il doit s'arrêter sont parmi les suivantes : Paris, Angers, Bâle, Bordeaux-Saint-Jean, Boulogne, Brest, Caen, Calais, Charleville, Cherbourg, Dieppe Dunkerque, Epinal, Grenoble, La Rochelle, Le Havre, Lille, Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Metz, Mulhouse, Nancy, Nantes, Reims, Rouen, Strasbourg, Saint-Etienne-Châteaucreux, Thionville, Toulouse-Matabiau.

Il lui suffit pour que la gare de départ se substitue à lui et remplisse toutes les formalités nécessaires (même s'il doit voyager sur plusieurs réseaux), d'adresser à celle-ci une demande cinq jours à l'avance. Cette demande, écrite sur un imprimé spécial, doit comporter tous les renseignements utiles et notamment la date des trains empruntés, la nature et le nombre des places à réserver; elle est accompagnée du billet nécessaire pour le premier déplacement et d'une consignation de 20 francs (40 francs si l'on désire une place de wagon-lits ou Pullman).

Du Maroc en France ou de France au Maroc par Marseille

Tous les jours, 40 trains de voyageurs partent de Marseille ou y aboutissent; tous les mois une dizaine de paquebots de la Cie Paquet y aboutissent ou en partent, assurant la liaison entre le Maroc et la Métropole.

Les principales gares P.-L.-M., les Agences P.-L.-M., les bureaux de la Cie Paquet procurent aux voyageurs se rendant au Maroc des billets combinés de chemin de fer et de paquebot donnant droit à l'enregistrement direct des bagages pour leur destination définitive (simples, valables 15 jours; d'aller et retour, valables 30 ou 90 jours) pour Tanger, Casablanca et les principales gares marocaines.

Dans le sens inverse, les principales gares marocaines, ainsi que les bureaux P.-L.-M.-Paquet de Tanger et de Casablanca délivrent des billets de même sorte à destination des grandes gares P.-L.-M.

Les paquebots de la Cie Paquet, dont quelques-uns sont de véritables villes flottantes, assurent la traversée la plus commode, si bien que le voyageur qui part de Paris le vendredi soir et prend le lendemain matin à Marseille le paquebot qui lève l'ancre à 11 heures, arrive à Tanger le lundi matin et à Casablanca le mardi matin.

Dans le sens inverse, en partant de Casablanca le samedi après-midi ou de Tanger le dimanche, on arrive le mardi matin à Marseille. On peut être à Paris

Renseignements utiles à qui voyage

le soir même en prenant le rapide de 10 h. 45 (1re et 2e classes) qui y arrive à 22 h. 40.

Le prix des billets comprend la nourriture à bord du paquebot (vin compris).

Pullmann-Express Montreux-Interlaken

En 1931, un nouveau train de luxe Pullmann circulera quotidiennement entre Montreux et Interlaken, Sur le parcours Montreux-Zweisimmen, qui est à voie étroite, le train sera composé de luxueuses voitures Pullmann nouvellement construites, tandis que sur le parcours à voie normale Zweisimmen-Interlaken, le service sera assuré par des voitures-salon.

A la gare de Zweisimmen, pour faciliter le transbordement encore inévitable, les compagnies procèdent à une transformation des voies, de manière à permettre la juxtaposition des trains à voie étroite et à voie normale.

Chèques de voyages des postes suisses

L'Administration des Postes Suisses émet des chèques de voyages, payables dans tous les bureaux de poste de la Suisse (environ 3.600), et qui sont à recommander tout spécialement aux personnes voyageant dans ce pays. En effet, on trouve des bureaux de poste même dans les vallées reculées des Alpes, où aucune banque ne s'est installée et où les lettres de crédit, les chèques ordinaires, etc., ne sont par conséquent d'aucune utilité. En outre, comme les chèques de voyages doivent, par mesure de précaution, dans l'éventualité d'une perte ou d'un vol, être signés par l'acheteur au moment où le carnet qui les contient lui est délivré, ils peuvent même remplacer avantageusement les billets de banque; ce d'autant plus qu'ils sont acceptés aussi dans les hôtels. Les chèques de voyages sont délivrés en carnets contenant chacun 10 chèques de 50 fr. — ou de 100 fr. Par mesure de contrôle, ils doivent être signés une seconde fois, au bas, par le porteur, au moment de l'encaissement, en présence de celui qui fait le paiement, et recevoir l'indication du bureau de poste payeur. — Les chèques de voyages sont valables deux ans. — Les acheteurs trouveront d'ailleurs des renseignements complets dans chaque carnet de chèques de voyages.

L'Administration des Postes Suisses et la *Société de Banque Suisse, à Bâle,* ont conclu un arrangement aux termes duquel la banque précitée est autorisée à délivrer des chèques de voyages par l'intermédiaire de ses correspondants à l'étranger. Les chèques qui n'auront éventuellement pas été utilisés seront repris par la *Société de Banque Suisse à Bâle,* dans le délai de dix ans à partir de leur date d'émission, pour leur montant nominal intégral.

En France, les chèques de l'Administration des Postes Suisses sont émis par la *Banque Nationale de Crédit et le Crédit Commercial de France* dans leurs sièges, succursales et agences.

Les nouvelles règles de la circulation internationale en automobile

En application des accords internationaux réglant la circulation des automobiles dans tous les pays du monde, l'ancien carnet international de route sera remplacé, à partir du 24 octobre, par deux documents distincts, appelés, l'un : *Certificat international pour automobiles,* et l'autre : *Permis international de conduire.*

Le certificat international pour automobiles a trait au véhicule; il est valable un an, remplace la carte d'immatriculation nationale, tandis que, pour le conducteur, le permis international de conduire permet de piloter une auto dans tous les pays adhérents à la Fédération internationale des Automobiles-Clubs reconnus.

Du 24 octobre 1930 au 24 octobre 1931, l'ancien et le nouveau systèmes seront en vigueur; mais à partir du 24 octobre 1931, le nouveau système sera obligatoire.

Pour la délivrance des pièces ci-dessus, il suffira d'adresser une demande sur papier timbré à 3 fr. au préfet de police, pour Paris, ou au préfet du département, pour la province. Joindre un certificat de domicile et deux photographies.

Enfin une plaque de police internationale réglementaire comprenant des majuscules peintes en noir sur fond blanc devra être apposée sur la voiture. Cette plaque aura 32 centimètres de largeur et 18 centimètres de hauteur pour les automobiles et 18 centimètres de largeur sur 12 centimètres de hauteur pour les motocyclettes.

Cette plaque portera la lettre désignant le pays d'immatriculation, soit pour la France la lettre F, pour la Grande-Bretagne *G B,* pour l'Allemagne *D,* pour l'Italie *I,* pour la Belgique *B,* la Suisse *S,* etc., suivant les appelations officiellement arrêtées l'an dernier par les pays ayant adhéré à l'Association internationale des Automobiles-Clubs reconnus.

Visitez la Suisse
en automobile

Tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin vous seront fournis par la Chambre de commerce suisse en France.